

Valency International

Identifiant du projet :
56704

Statut :
Concept examiné

Lieu :
Régional

Secteur d'activité :
Agro-industries

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
B

Date de décision sur l'approbation :
3 décembre 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :
20 octobre 2025

Description du projet

Octroi d'une facilité de fonds de roulement pouvant atteindre 70 millions d'euros à Valency International, destinée à financer ses besoins en fonds de roulement liés à l'approvisionnement en noix de cajou, en cacao et en graines de sésame en Côte d'Ivoire et au Nigéria (le « projet »).

Objectifs du projet

Le projet soutient les activités principales d'un promoteur international et devrait avoir des retombées positives sur l'agriculture primaire en Afrique subsaharienne. En développant ses activités d'approvisionnement en noix de cajou et en privilégiant l'exportation de noix de cajou transformées, le projet renforcera les liens en amont avec les agriculteurs locaux. Cet objectif sera atteint grâce à la mise en œuvre de programmes de formation ciblés axés sur les meilleures pratiques agricoles. Par

ailleurs, le projet contribuera au développement du segment des exportations de noix de cajou transformées, encore sous-développé en raison de la dépendance actuelle du secteur vis-à-vis des exportations de noix de cajou brutes en provenance de la Côte d'Ivoire et du Nigéria.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 65

Qualité principale « compétitive » : Le projet appuie des évolutions opérationnelles visant à améliorer la compétitivité, permettant ainsi à la performance opérationnelle du groupe de dépasser les standards actuellement observés dans le pays ou la région. Valency a récemment mis en service une nouvelle usine de transformation de noix de cajou en Côte d'Ivoire, d'une capacité de 50 000 tonnes métriques. Une partie du financement de la BERD sera affectée à l'appui des activités d'approvisionnement en noix de cajou, en réponse aux besoins opérationnels de cette nouvelle installation.

Qualité secondaire « inclusive » : Le projet comprendra également des modules de formation sur mesure destinés à la main-d'œuvre locale de Valency. Ce projet permettra en outre au groupe de renforcer son engagement au sein de sa chaîne d'approvisionnement en noix de cajou, en dispensant des formations ciblées sur les meilleures pratiques agricoles, contribuant ainsi à la durabilité des activités agricoles des producteurs.

Client

VALENCY INTERNATIONAL PTE LTD

Valency International est un acteur verticalement intégré de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire et un transformateur, dont le siège social est situé à Singapour et dont les activités s'étendent principalement à l'Afrique, à l'Asie, au Moyen-Orient et à l'Europe. La société est active sur plusieurs chaînes de valeur agricoles, avec un accent particulier sur la noix de cajou, le sésame et le soja.

Financement de la BERD

70 000 000,00 euros

Coût total du projet

70 000 000,00 euros

Additionnalité

Structure de financement : La Banque est en mesure de fournir un financement d'envergure, assorti d'une échéance plus longue et d'un remboursement in fine,

modalités actuellement indisponibles auprès des sources commerciales mais nécessaires pour monter le projet compte tenu de la diversité des produits achetés par le groupe, qui sont soumis à des exigences saisonnières différentes.

Établissement de normes : La participation de la Banque à ce projet renforcera davantage les pratiques de durabilité du groupe, ainsi que celles de ses principales chaînes d'approvisionnement.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). Les vérifications environnementales et sociales réalisées dans le cadre de ce projet au titre de la diligence raisonnable sont actuellement en cours. Elles sont menées par la Banque avec l'appui de consultants indépendants et comprennent des visites sur les principaux sites d'exploitation du client ainsi qu'une évaluation détaillée des systèmes et processus de gestion de la société. Parallèlement, la BERD a commandé une étude sectorielle visant à éclairer la prise de décision sur les risques, impacts et opportunités propres à ce secteur. Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable seront menées simultanément, et ce document de synthèse du projet sera mis à jour en conséquence, avant l'examen du projet par le Conseil d'administration de la BERD.

Le projet comprend une exposition aux actifs existants de la société, répartis dans six pays africains, y compris une grande usine de transformation de noix de cajou récemment mise en service et des entrepôts situés en Côte d'Ivoire. Il englobe également les risques environnementaux et sociaux inhérents aux secteurs de l'approvisionnement et de la transformation agricoles, particulièrement prononcés dans le contexte de vulnérabilité environnementale, sociale et économique accrue dans lequel s'inscrivent les activités locales de culture et de production de noix de cajou. Parmi les principaux risques environnementaux et sociaux actuellement pris en compte figurent les conditions d'emploi et de travail des travailleurs directs et sous-traitants, la sécurité des travailleurs, le travail des enfants, les conditions de travail et la conversion de l'utilisation des terres dans les petites exploitations locales de noix de cajou qui constituent les principales chaînes d'approvisionnement du projet, la traçabilité limitée des chaînes d'approvisionnement, la surveillance limitée des conditions de travail et de la santé et de la sécurité au travail des agriculteurs, ainsi que l'utilisation des ressources, la gestion des déchets solides et des eaux usées, l'utilisation de pesticides et la santé et la sécurité des communautés.

La société a reçu des financements d'autres institutions financières internationales et est en train de mettre en œuvre des normes environnementales et sociales qui sont globalement conformes aux exigences environnementales et sociales (EES) 2024 de la BERD. Un suivi est actuellement effectué dans le cadre d'un plan d'action environnemental et social (PAES) convenu. Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable sont en cours et comprennent une évaluation des risques et des avantages liés à l'augmentation de l'approvisionnement

en produits agricoles locaux, ainsi qu'aux nouvelles installations de transformation mises en service dans le cadre du projet. Cette évaluation prend en compte des variables telles que le contexte des pays hôtes, les données de référence en ce qui concerne les aspects environnementaux et sociaux, le cadre réglementaire et les exigences d'autorisation, et permettra d'identifier les études ou plans environnementaux et sociaux complémentaires éventuellement nécessaires.

L'évaluation de l'alignement du projet sur l'Accord de Paris sera mise à jour et conclue à un stade ultérieur du cycle du projet.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le soutien à cette opération sous forme de coopération technique a été fourni par le Fonds spécial des actionnaires de la Banque afin de simplifier le processus de diligence raisonnable.

Contact au sein de l'entreprise

Shikku Kuriakose
shikku.kuriakose@valencyinternational.com

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

20 octobre 2025

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168
Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de

corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.